« La Huppe du Paradou »

Mairie
Boîte N° 23
44760 La Bernerie en Retz

La Bernerie en Retz le 08 juillet 2016.

COMPTE-RENDU de L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du 08 JUILLET 2016

•

Convoqués par un email à chaque adhérent daté du 09 juin 2016, par un bulletin spécial daté du 1er juillet distribué par courrier, et aussi par voie de presse, les membres de l'association et les personnes intéressées se sont réunies le vendredi 08 juillet à 17h30 à la salle Bellevue de la Bernerie en Retz.
A l'ordre du jour :

1. Le rapport moral du Président
2. Le rapport financier du Trésorier
3. Compte-rendu des actions des commissions
4. Modification des statuts
5. Questions diverses
6. Présentation du projet de restauration d'une pêcherie à écluse par J-Louis Vérisson

Aucun mandat des membres du conseil d'administration n'arrive à échéance (3ans). Par contre Eliane Hingant a souhaité mettre un terme à son mandat. Il n'y a pas de candidat déclaré.

Le Président Jean-Pierre Barbedette remercie le Maire Thierry DUPOUE de sa présence. Au moment de débuter la séance, le quorum de 50 pour cent des membres présents ou représentés est atteint. La séance est déclarée ouverte.

Rapport moral du président

Jean-Pierre Barbedette rappelle les changements intervenus dans la constitution du bureau après l'AG de juillet 2015 et les souhaits du président et du trésorier de mettre fin à leur fonction. Jean-Pierre Barbedette les remercie pour leur investissement au service de l'association. Ces changements s'inscrivent dans la continuité et les objectifs restent les mêmes : défendre notre environnement et notre cadre de vie. Jean-Pierre Barbedette énumère brièvement l'ensemble des actions sur lesquelles la Huppe du Paradou est intervenue au cours de l'année 2016/2016. Il rappelle que le Conseil d'administration a décidé de s'organiser en commissions et qu'ainsi les membres en charge de celles-ci présenteront au cours de l'assemblée leur bilan.

La cotisation 2016-2017 couvrira exceptionnellement l'exercice comptable jusqu'au 31 décembre 2017 afin que pour les années suivantes, l'exercice comptable corresponde à l'année civile, soit du 1er janvier au 31 décembre.

Pour l'année à venir, les grands dossiers seront la continuité du sentier littoral et la révision du PLU (principalement sous l'angle environnemental)

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Rapport financier

Le rapport détaillé est exposé par Jean-Pierre Barbedette en l'absence du trésorier Claude Cartier. Il fait état pour l'exercice 2015/2016 d'un résultat positif de 36,21 euros, avec au 30 juin 2016 un avoir sur compte de 816,49 euros et un avoir sur livret de 95,16 euros.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des actions des commissions

Sentier littoral

Intervention par Jean-Pierre Barbedette qui rappelle nos différentes actions pour essayer de relancer ce dossier : Propositions faites à la municipalité, articles de presse …
Devant la difficulté de faire instituer la servitude de passage sur tout le littoral de notre commune, mais sans en abandonner pour autant l'objectif ultime, l'association a souhaité réactiver ce dossier en proposant des solutions de contournement de ce sentier toujours interrompu à marée haute sur deux secteurs et l'aménagement de la descente sur la plage de la Rinais (passerelle dans l'esprit pêcherie). Des articles sont disponibles sur notre site internet.
M. le Maire répond que le littoral est encadré par la loi et que c'est l'Etat qui seul peut autoriser la servitude. Et pour l'instant la réponse est qu'il n'y a pas de budget. Pour la Rinais le littoral doit rester naturel. M. le Maire propose de tenter une rencontre avec la DTTM. Pour la partie entre la rue Richelot et l'espace des Roches Dorées, il pense que l'espace n'est pas suffisant le long de la D97 pour prolonger les barrières de bois posées au-delà de cette partie en début d'année. Sur la partie entre le port et Port-Royal, il évoque le problème de stationnement de la rue des carrés mais propose une rencontre sur site pour la partie reliant l'espace naturel des quatres jumelles

ZAC de la Rogère :

Suivi régulier de l'évolution même s'il n'y a pas eu de rencontres avec la municipalité.
Une question est posée sur l'entretien des espaces publics, à savoir qui est en charge de celui-ci tant que la Zac n'est pas achevée ?

Actions Pédagogiques

Action de sensibilisation à l'importance des laisses de mer et explication des marées pour les élèves du CM2 qui s'est déroulée le 15 mars dernier avec le concours de Erwan Launay, Professeur des écoles.

AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine)

Participation à la Commission Locale (par des remarques à l'élaboration des fiches conseils)

Révision du PLU

L'association La Huppe avait noté :

- la préservation des cônes de vue (en procédant à un recensement),
- la préservation des arbres, des haies, des bocages …
- la préservation et la valorisation des espaces villages (tels les communs)
- création de voies douces sécurisées
- les cheminements doux sur le chemin littoral, etc…
- la création de voies urbaines sécurisées

Est-ce que ce sont des éléments se retrouveront dans le PLU ?

M. le Maire répond que dans le PLU il y a un protocole de protection des arbres remarquables (EBC : espaces boisés classés), seul moyen de protéger les arbres.
Il reste un délai de 2 ans encore environ pour agir (calendrier PLU).

Cônes de vue : Guy Dupin demande qu'il y ait une règle établie concernant les cônes de vue.
Est cité en exemple le cône de vue remarquable de la rue des Rives supprimé par une autorisation de permis de construire d'une maison à étage ou à d'autres endroits des haies

qui font disparaître ceux-ci.

Plan de Prévention des Risques Littoraux

Nous avons suivi l'évolution du plan. Le rapport de l'enquête publique est disponible sur le site de la préfecture et devrait prochainement être validé par arrêté préfectoral

Eco Centre Saint Anne

Un siège à la Commission de Suivi du Site (CSS). Pas de nouvelle réunion depuis le 27 avril 2015

Modification des articles 3 et 9 des statuts

Article 3 des STATUTS :
Le siège de l'Association est fixé au domicile de son Président. Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration.
Remplacé par:
Le siège de l'Association est établi sur la commune de la Bernerie en Retz dans le département de Loire-Atlantique
Article 9 des STATUTS :
L'exercice comptable correspond à la période du 1er Août au 31 Juillet de l'année suivante
Remplacé par :
L'exercice comptable correspond à la période du 1er Janvier au 31 décembre de l'année

Les modifications sont approuvées à l'unanimité

Questions diverses

Intervention de M. GONTIER (association défense des caravaniers) concernant le Chemin des Destries : depuis la fermeture du PN 43, les résidents se sentent abandonnés. Qu'est-ce le maire compte faire ?
M. le Maire : nous ferons une visite des lieux

Un adhérent attire l'attention sur les difficultés rencontrées pour fixer les petits vélos ou vélos sans barre haute sur le parking à vélos de la nouvelle salle de tennis. M. le Maire convient qu'ils sont moins bien adaptés que d'autres en centre bourg.
Une autre remarque est également faite sur la dangerosité des petits trottoirs pour les vélos à l'entrée de certaines rues comme entre la rue Guy Cadou et le parking de la gare ou plus bas entre la rue de Nantes et les rues Sourdille et de la Paix.

M. le Maire précise que des aménagements vont être faits pour favoriser et développer l'utilisation des vélos.

Présentation du projet de restauration d'une pêcherie à écluse

J-Louis Vérisson de l'association « Richesses Patrimoniales et Naturelles de la Bernerie et Défense de la côte » nous présente le projet de restauration d'une pêcherie à écluse, projet porté et initié par l'association des pêcheurs à pied de la côte de Jade. L'association la Huppe du Paradou souhaite soutenir ce projet sous une forme qui reste à définir.

La séance est close à 19h30 juste avant un petit moment de convivialité

Le Président La secrétaire Le Trésorier